

București, 2/14 decembrie 1862.

*Nota identică adresată agenților Austriei, Franței, Marii Britanii și Prusiei de către generalul Ion Ghica, ministrul afacerilor străine, ca răspuns la nota lor ultimativă din 13 decembrie: guvernul român a însărcinat pe agentul său la Constantinopol să comunice oficial reprezentanților celor șase puteri garante măsurile luate cu privire la armele în discuție; după ce va afla rezultatul demersurilor agentului său, va răspunde, de va mai fi cazul, la nota din 13 decembrie.*

« Note identique adressée aux Agents et Consuls Généraux d'Autriche, de France, de la Grande Bretagne et de Prusse, sous No. 4943, 4944, 4945, 4946, le 2 Décembre 1862.

Monsieur l'Agent,

J'ai reçu, à sept heures, la note collective signée de Vous et de M.M. les Agents et Consuls Généraux de France, de la Grande Bretagne et de Prusse, dans laquelle vous rappelez la note collective antérieure du 10 Décembre (28 Novembre) que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, en vertu des instructions que Vous avez reçues, d'accord avec M.M. les Agents et Consuls Généraux de France et de la Grande Bretagne et à laquelle s'est associé Mr. l'Agent et Consul Général de Prusse par sa note particulière du 12 Décembre (30 Novembre).

Vous déclarez, Mr. l'Agent, ainsi que vos trois collègues, dans la note dont je m'empresse de vous accuser réception, que n'ayant pas reçu de réponse, à votre grande surprise, à une demande que les instructions pressantes de Vos Gouvernements vous avaient dictée, Vous Vous voyez dans la nécessité d'insister pour qu'une réponse catégorique et satisfaisante Vous soit donnée dans le délai de 24 heures et Vous ajoutez qu'en cas de refus, la responsabilité incomberait à qui de droit.

Conformément au désir exprimé par Vous, Mr. l'Agent, j'ai eu l'honneur de placer cette note sous les yeux de Son Altesse Sérénissime.

Je ne puis pas Vous dissimuler que le Prince-Régnant a constaté avec un profond étonnement et la forme donnée à cette note et l'allégation sur laquelle vous établissez la nécessité d'une démarche aussi grave. Sans s'arrêter en ce moment au caractère très regrettable de cette communication, Son Altesse Sérénissime m'a chargé de rappeler simplement, pour effacer toute confusion, les derniers incidents de l'affaire dont j'ai l'honneur de vous entretenir.

La première note collective porte la date du 10 décembre (28 novembre) et a été remise le soir au Ministère des Affaires Etrangères.

La note particulière par laquelle Mr. l'Agent et Consul Général de Prusse s'associe à la demande de ses collègues porte la date du 12 Décembre (30 Novembre).

Déjà j'avais eu l'honneur de soumettre ces 2 notes au Prince-Régnant et de prendre Ses instructions et j'allais Vous répondre, Mr. l'Agent, quand Vous Vous êtes présenté hier Samedi à 2 heures, chez Son Altesse Sérénissime, avec MM. les Agents et Consuls Généraux de France, de la Grande Bretagne et de Prusse pour obtenir d'Elle une réponse à Votre communication collective.

Il n'est pas inutile de Vous faire remarquer, Mr. l'Agent, que trois jours ne s'étaient pas encore écoulés depuis la remise de la note collective et qu'il y avait 24 heures à peine que la note particulière de Mr l'Agent et Consul Général de Prusse m'était parvenue.

Le Prince-Régnant, quoique frappé du caractère de précipitation et d'insistance singulière dont fut empreinte cette démarche, voulut bien Vous déclarer que la réponse de son Gouvernement Vous serait transmise régulièrement par le Ministère des Affaires Etrangères. A trois heures Vous sortiez du Palais avec Vos collègues.

Cependant, Mr. l'Agent, c'est quatre heures plus tard seulement et sans attendre l'effet de Sa promesse que Vous aviez eu l'honneur de recevoir personnellement de Son Altesse Sérénissime, que Vous m'avez adressé la note comminatoire qui fait l'objet de la présente dépêche et qui s'appuie uniquement sur ce fait qu'il n'a pas été fait de réponse à la Note collective du 10 Décembre (28 Nov.).

A ce sujet, je suis autorisé à Vous dire, Mr. l'Agent, que si Votre surprise et celle de Vos collègues a été grande, l'étonnement de Son Altesse Sérénissime et de Son Gouvernement n'a pas été moins vif.

Sans m'appesantir sur des procédés regrettables et sans entrer dans la discussion du langage dont vous avez cru devoir user, Mr. l'Agent, j'ai reçu du Prince-Régnant l'ordre de Vous déclarer que le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime a chargé Son agent à Constantinople de communiquer officiellement à chacun des représentants des six Puissance garantantes les mesures prises au sujet des armes, mesures déjà portées à la connaissance de la S. Porte,